

Communiqué FFE du 18 juillet 2025



Remise des prix au Generali Open de France 2025
Crédit : ©FFE-PSV

Proposition de loi visant à encadrer et sécuriser la médiation animale : vers une reconnaissance pour un secteur en plein essor

Une démarche soutenue par la Fédération Française d'Équitation

La Fédération Française d'Équitation (FFE) salue la proposition de loi sur la médiation animale, portée par les députés Sébastien Saint-Pasteur (membre du groupe Socialistes et apparentés), Brigitte Klinkert (Ancienne ministre, membre du groupe Ensemble pour la République), Géraldine Bannier (membre groupe Les Démocrates, présidente du groupe d'études Cheval à l'Assemblée nationale) et Nicolas Thierry (Groupe Écologiste et Social) et présentée le 9 juillet dernier lors d'une conférence de presse. Ce texte vise à encadrer une pratique en plein essor fondée sur le lien singulier entre l'humain et l'animal. Il répond à une dynamique que la FFE accompagne et structure depuis des années, et marque une étape clé pour reconnaître, développer et valoriser la médiation animale, enjeu central de santé publique, d'inclusion et de bien-être.

Fondée sur le lien sensible entre l'humain et l'animal, la médiation animale améliore le bien-être physique, psychologique et social des bénéficiaires. Intégrée à de nombreux parcours d'accompagnement, elle attire de plus en plus de professionnels des secteurs du sanitaire, du social, du médico-social ainsi que de l'équitation.

L'essor de la médiation animale sur tout le territoire rend aujourd'hui indispensables sa reconnaissance, son encadrement et sa professionnalisation — un objectif auquel participe la FFE depuis plusieurs années et que cette proposition de loi viendrait pérenniser.

Consolider un dispositif au service du soin, de l'inclusion et du bien-être

L'interaction entre l'humain et l'animal est aujourd'hui reconnue comme un véritable levier de soin, de reconstruction et de lien social. Elle **apaise, stimule, redonne confiance et accompagne les parcours de vie, même les plus fragiles.**

Déjà présente dans les hôpitaux, écoles, établissements ou services médico-sociaux ou dans un parcours judiciaire, la médiation animale s'adresse à tous les publics, quels que soient l'âge ou la situation.

Communiqué FFE du 18 juillet 2025

Sur la base de ces constats, la proposition de loi est orientée sur quatre priorités essentielles :

- une **reconnaissance légale** de la médiation animale,
- un **encadrement éthique** via un comité national pour la bientraitance animale,
- un **meilleur accès pour les personnes en situation de handicap** (notamment via la revalorisation de la prestation de compensation du handicap (PCH),
- un **renforcement de la formation des intervenants**.

Cette initiative transpartisane répond aux attentes de très nombreux professionnels, qui souhaitent apporter un cadre juridique à leur pratique et un environnement sécurisé pour les bénéficiaires, notamment grâce aux formations.

Frédéric BOUX, Président de la FFE se réjouit de cette initiative " *En proposant de définir les contours d'une activité de médiation pratiquée avec un partenaire animal quelles que soient son espèce ou sa taille, cette proposition pose les bases d'un travail fondateur pour nos professionnels mais aussi pour sécuriser les pratiques et les bénéficiaires. C'est le chemin sur lequel s'est engagée la FFE depuis plusieurs années et l'implication de parlementaires pour en définir le périmètre et les conditions de pratiques constitue un levier majeur.* »

Une reconnaissance attendue pour une pratique déjà largement structurée par la FFE

- **Un engagement fédéral pour structurer et professionnaliser la médiation équine**

Les établissements équestres sont des lieux propices à la médiation avec les équidés et accueillent régulièrement des personnes souhaitant un contact privilégié avec cet animal. C'est le sens de la démarche Cheval et Diversité engagée dès 2017 et qui a pour objectif de structurer et professionnaliser les pratiques, former les intervenants, tout en veillant à garantir le bien-être animal.

Au cours des travaux préparatoires de cette initiative parlementaire, la FFE a rappelé **son implication et l'importance dans la structuration de ces activités** qui doivent être réalisées dans le respect de l'environnement juridique inhérent aux activités de santé, du sport et des spécificités animales.

En effet, la Fédération a établi les fondements d'une pratique rigoureuse, éthique et encadrée : création de **référentiels de formation** spécifiques à la médiation équine, **partenariats scientifiques** pour évaluer les effets des pratiques, **soutien à des projets innovants** menés en collaboration avec l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE) et d'autres partenaires (FEHAP, France Alzheimer, etc.) auprès de publics aux besoins spécifiques (notamment des enfants souffrant de trouble du spectre de l'autisme (TSA), adultes en difficulté psychosociale).

Cette action s'appuie sur un atout majeur, celui de la présence de plus de 6 000 poney-clubs et centres équestres sur l'ensemble du territoire, ce qui garantit un ancrage local fort et un accès pour tous à la médiation.

- **Une offre de formation complète et adaptée aux enjeux du terrain**

Consciente des besoins spécifiques des bénéficiaires potentiels de la médiation animale, et de la nécessité de garantir le bien-être des équidés, la FFE a développé une offre de formation complète, à destination des professionnels du monde équestre ainsi que des professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social.

Elle propose ainsi la **formation de Médiateur équin (ME)**, conçue pour structurer et encadrer les pratiques. Les **Brevets Fédéraux d'Encadrement Equi Handi (BFEH)** et **Equi Social (BFES)** forment des intervenants à l'accompagnement de publics en situation de handicap ou de précarité.

Un encadrement juridique nécessaire et attendu

Lors de la conférence de presse de présentation, la FFE a relayé deux témoignages visant à illustrer l'intérêt du travail engagé par les parlementaires.

Communiqué FFE du 18 juillet 2025

Marianne, infirmière puéricultrice, médiateur équin et responsable des activités de médiation à l'aide sociale à l'enfance des Alpes-Maritimes : *"Lors d'une séance de médiation, une ponette s'arrête et fixe l'enfant. Je lui demande à quoi elle pense ? Elle me répond "Elle pense que je suis malheureuse". A ce moment, l'enfant livre ce qui est le plus dur dans sa vie. Grâce à la médiation, elle met du sens sur ce qu'elle vient de vivre. Elle a compris ce qu'elle a ressenti et a pu le reprendre. Il est important d'avoir des connaissances, sans connaissance, on ne voit rien. La posture de l'accompagnant professionnel est de laisser faire mais de savoir. Si tu n'es pas formée, tu laisses passer la scène sans rien en faire."*

Camille, jeune femme non cavalière, ayant bénéficié de séances dans sa lutte contre le cancer : *"Il y a eu des moments d'échanges et de connexion qui m'ont fait du bien et où, pour la première fois, je ne pensais qu'à moi, moi sans mon cancer. Ce lien et cette connexion ont commencé à me réparer, parce qu'il y a un traumatisme qui est là et qui ne s'en va pas tout seul. Le cheval a participé à cette reconstruction, au fur et à mesure. Il a laissé quelque chose, il a réparé, il a fait s'exprimer des choses que je n'exprimais pas forcément avec une psychologue. Ce sont pendant ces moments-là, où j'ai vraiment repris confiance, où je me suis dit que tout était possible. J'étais très apaisée."*

Une proposition de loi porteuse d'espoir et de reconnaissance

Issu d'un travail collectif, nourri par l'expérience de professionnels, d'éducateurs, de soignants, de bénévoles et d'organisations engagées, cette initiative constitue un signal fort pour une société valorisant les approches adaptées au parcours de vie de chacun, dans un cadre sécurisé, où le lien avec l'animal devient un véritable levier d'inclusion, de reconstruction et de mieux-être.

La FFE invite les députés à soutenir cette proposition de loi afin qu'elle puisse être inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, première étape du processus législatif.

Dans cette perspective, la Fédération continuera à apporter son expertise et fera preuve de vigilance pour garantir une structuration de ce secteur, condition indispensable à la sécurisation des pratiques et au respect du bien-être animal.

Accéder au [replay](#) de la conférence de presse

[Télécharger le communiqué de presse](#)
[Télécharger la photo](#)

Contact Presse :

FFE Communication – (+33 2 54 94 46 78) – communication@ffe.com

Valérie Bleys – (+33 6 73 53 23 64) – valerie.bleys@vbcom.fr